

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, et le 23 Octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session (*ordinaire*), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17/10/2012

Secrétaire: M. BARNIER Alain

**Présents :** SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BERTHET Jean-Louis, BOURGEOIS Bernard, CHRISTIN Georges, FIAMENGI Martine, LUKIE Serge, MOLLARD André, NONFOUX Nathalie.

**Absents excusés :** CUGNET Georges, GUIOT Franck (1 procuration de vote), LANDO Thierry et VULLIERME Annie.

### OUVERTURE DE SÉANCE

#### 1- CHOIX DE L'ENTREPRISE (LOT N°5) POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

Mme Le Maire rappelle la délibération du 28/09/2012 approuvant l'offre des entreprises des lots N° 1 à 16 sauf pour le lot N° 5 qui avait été maintenu en négociation par la commission d'appel d'offres du 28/09/2012.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 23/10/2012 à 19 h 30 pour le choix du titulaire du lot n° 5 « Menuiseries bois/Alu extérieures - Vitrierie - BSO »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation et approuve l'offre de l'entreprise suivante :

LOT N°	Désignation	Entreprise retenue	MONTANT HT
5	Menuiseries bois/Alu extérieures - Vitrierie - BSO	L'ATELIER DE LA MENUISERIE 73000 CHAMBERY	<b>182 052.90 €</b> avec variante menuiserie alu et en polycarbonate (Sunclear Arcoplus 626 Cristal)

- autorise Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise ci-dessus pour les travaux la construction d'une école élémentaire de 4 classes et d'une salle d'activités et toutes les pièces nécessaires s'y référant.

## 2- EMPRUNT

Mme Le Maire explique qu'il convient de faire un emprunt de 400 000 € pour la construction de l'école. Elle propose de retenir la proposition de la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise Mme Le Maire à réaliser un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt à taux fixe
- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.95 %
- Amortissement : naturel
- Typologie Gissler : 1 A

- autorise Mme le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisations de fonds.

## 3- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « Lutte contre l'ambroisie »

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de lutte contre l'ambroisie proposé par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes(ARS). Elle explique que pour mener à bien ce projet l'ARS souhaite créer un comité de pilotage avec des représentants de l'Etat, le Conseil Général et les organismes concernés et que de ce fait la commune est invitée à désigner un référent « ambroisie ».

Le rôle du référent sera de suivre l'évolution dans la propagation de cette plante qui est à l'origine de fortes réactions allergiques, d'informer la population et de mettre en oeuvre les moyens d'élimination de cette plante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne M. CHRISTIN Georges, adjoint au maire, comme référent Ambroisie.

## 4- PROJET OPAC

L'OPAC de la Savoie a engagé l'opération de construction de huit logements sur la commune de Ste-Hélène-du-lac au Chef-Lieu.

L'OPAC de la Savoie s'est porté acquéreur de la propriété bâtie nécessaire au projet auprès de la commune de Ste-Hélène du lac pour un montant de 48 000 €.

Après consultation suivant le code des marchés publics, l'OPAC de la Savoie compte tenu des financements et aides mobilisables a présenté un bilan d'opération fortement déséquilibré.

En parallèle, la commune doit solliciter une subvention du conseil général un montant total de 37 283 €. Cette subvention a pour but de soutenir la commune pour l'accueil de logements sociaux sur leur territoire.

Le projet est redevable auprès de la commune d'une taxe de raccordement à l'égout de 2400 € par logement.

Vu l'intérêt de la construction de logements locatifs dans le cadre du développement de la Commune,

Vu le caractère social des logements réalisés par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie,

Vu le déséquilibre financier avéré de cette opération après attribution des marchés,

Vu les subventions et fonds mobilisables pour ce projet,

Vu le projet d'ensemble formé par les logements les logements et les jardins familiaux

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :**

- d'accompagner le projet de création de huit logements sociaux au Chef-Lieu par le versement d'une subvention de 14 400 € à l'OPAC de la Savoie (participation au branchement d'assainissement).
- de verser l'équivalent de l'aide mobilisable auprès du conseil général de la Savoie au titre de l'accueil de logements sociaux soit 37 283 € dès que celle-ci aura été perçue par la commune de Ste-Hélène-du-Lac.
- s'engage à inscrire les sommes au budget primitif 2013

**DIVERS** : Suite à la réquisition par M. Le Préfet de la Savoie de 3 terrains vers Alpespace, les agriculteurs ont demandé une indemnisation pour l'occupation des terres par les gens du voyage. Le montant sollicité s'élève à 26 948 € pour environ 7 hectares. Il est en cours de validation par les 5 communautés de communes de la Combe de Savoie et de la préfecture. Il concerne l'ensemble des terrains occupés sur la commune y compris des parcelles non réquisitionnées.

- Mme NONFOUX précise qu'il convient de revoir le règlement de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Le Maire,